
**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE CALIXA-LAVALLÉE**

Séance ordinaire du conseil de la municipalité de Calixa-Lavallée tenue à la salle municipale du 771 chemin de la Beauce le 3 mai 2016, à compter de 20h00.

Sont présents :

Madame la conseillère Sylvette Savaria et Messieurs les conseillers Ghislain Beaugard, Pierre St-Louis, Daniel Palardy et Bruno Napert, formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Daniel Plouffe.

Absence motivée du conseiller Claude Lacasse.

Madame Suzanne Francoeur, directrice générale et secrétaire-trésorière, assure le greffe.

1- OUVERTURE DE LA SESSION

À 20h00 monsieur le maire constate le quorum et déclare la session ouverte.

2016-05-66

2- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par la conseillère Sylvette Savaria, appuyée par le conseiller Pierre St-Louis, et unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté tout en y laissant le varia ouvert et le point suivant est ajouté :

Installation du cabanon au parc Calixa-Lavallée – Motion de félicitations

- 1- Ouverture de la séance et constat de quorum
- 2- Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 3- Lecture et adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 avril 2016
- 4- ADMINISTRATION GÉNÉRALE
 - a) Affaires découlant de la séance ordinaire du 5 avril 2016: suivi
 - b) Lecture et adoption des comptes
 - c) Dépôt de documents :
 - 1- Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent – Dépôt du sommaire des états financiers 2015
 - 2- Procès-verbal de la MRC de Marguerite-D'Youville du 10 mars 2016 - Dépôt
 - d) Dépôt du rapport de l'auditeur – États financiers 2015
 - e) Dépôt des états comparatifs des revenus et dépenses par la directrice générale et secrétaire-trésorière
 - f) Production des états financiers 2016-2017-2018 – Octroi du mandat
 - g) Prime de départ du directeur général – Autorisation de puiser l'argent à même le surplus accumulé non affecté
 - h) Adoption du règlement n° 296 déterminant les heures d'ouverture du bureau municipal et abrogeant le règlement no 217
 - i) Adoption du règlement n° 297 modifiant le règlement n° 260 décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1
 - j) Chalet des loisirs – Mandat de production des plans
 - k) Cellulaire de la Municipalité – Annulation du forfait
 - l) Panneaux d'affichage – Autorisation d'achat **Point reporté**
 - m) Équipements sportifs – Assurance de dommages
 - n) Équipement informatique – Ordinateur à remplacer
 - o) L'Oiseau Mouche – Modification du contenu **Point reporté**
- 5- BÂTIMENTS ET PROPRIÉTÉS MUNICIPALES
 - a) Rapport du représentant
 - b) Entretien de la pelouse des terrains municipaux – Octroi du contrat

6- SÉCURITÉ CIVILE ET PRÉVENTION DES INCENDIES

- a) Rapport de la représentante

7- VOIRIE ET AQUEDUC

- a) Rapport du représentant
b) Fauchage des fossés – Appel d'offres
c) Déneigement 2016 à 2019 – Octroi du contrat

8- TRANSPORT ET TRANSPORT ADAPTÉ

- a) Rapport de la représentante

9- URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

- a) Rapport des représentants
b) Dépôt du certificat de la tenue de registre – Règlement no 275-2 – Date du référendum
c) Règlement n° 298 concernant la garde de poules et l'interdiction d'élevage de volailles en zones résidentielles et sur le rue Labonté– Avis de motion

10- ENVIRONNEMENT

- a) Rapport du représentant

11- CULTURE ET PATRIMOINE

- a) Rapport du représentant
b) Parti Québécois de Verchères – Journée nationale des patriotes

12- LOISIRS

- a) Rapport du représentant
b) Appareils de fitness – Contrat d'achat
c) Patinoire – Sablage des poteaux – Octroi du contrat – Travaux de peinture
d) Activités sportives sur le site de l'expo – Horaire et date d'ouverture – Offre d'emploi

13- VARIA

14- PÉRIODE DE QUESTIONS

15- CORRESPONDANCE

16- LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

ADOPTÉE

2016-05-67

3- PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 5 AVRIL 2016 – ADOPTION

Il est proposé par la conseillère Sylvette Savaria, appuyée par le conseiller Bruno Napert, et unanimement résolu :

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 avril 2016 tel que déposé.

ADOPTÉE

4- ADMINISTRATION GÉNÉRALE

- a) **La directrice générale résume le suivi fait aux décisions du conseil.**
b) **Lecture et adoption des comptes**

2016-05-68

CONSIDÉRANT le dépôt des comptes payés et à payer pour le mois d'avril

2016 au montant de 65 213.79 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Ghislain Beaugard, appuyé par le conseiller Bruno Napert et unanimement résolu :

QUE la liste des comptes en date du 3 mai 2016 au montant de 65 213.69 \$ soit approuvée.

ADOPTÉE

c) Dépôt des documents suivants :

- MRC de Marguerite-D'Youville – Dépôt du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 10 mars 2016
- Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent – Dépôt du sommaire des états financiers 2015

Les membres du Conseil prennent connaissance des documents déposés.

d) Dépôt du rapport de l'auditeur – États financiers 2015

2016-05-69

CONSIDÉRANT les dispositions de l'article 176.1 du Code municipal à l'effet que la directrice générale et secrétaire-trésorière dépose les états financiers consolidés et le rapport de l'auditeur pour l'année 2015 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Ghislain Beaugard, appuyé par le conseiller Pierre St-Louis et unanimement résolu :

DE PRENDRE ACTE du rapport de l'auditeur pour l'année 2015 tel que déposé.

ADOPTÉE

e) Dépôt des états comparatifs des revenus et dépenses par la directrice générale et secrétaire-trésorière

2016-05-70

CONSIDÉRANT les dispositions de l'article 176.4 du Code municipal à l'effet que la directrice générale et secrétaire-trésorière dépose les états comparatifs des revenus et dépenses pour la période écoulée ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Ghislain Beaugard, appuyé par le conseiller Daniel Palardy et unanimement résolu :

DE PRENDRE ACTE des états comparatifs pour la période écoulée tels que déposés par la directrice générale et secrétaire-trésorière.

ADOPTÉE

f) Production des états financiers 2016-2017-2018 – Octroi du mandat

2016-05-71

CONSIDÉRANT que le mandat de vérification octroyé à la firme Brodeur, Denoncourt, Girouard venait à échéance avec la production des états financiers de l'année 2015 ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité se déclare satisfaite des services reçus par la firme Brodeur, Denoncourt, Girouard ;

CONSIDÉRANT la soumission présentée par Brodeur, Denoncourt, Girouard en date du 18 avril 2016 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Ghislain Beaugard, appuyé par le conseiller Daniel Palardy et unanimement résolu :

DE RETENIR les services de Brodeur, Denoncourt, Girouard pour l'audit des années financières 2016, 2017 et 2018 au montant de 6 750.00 \$ plus taxes pour chacun des exercices et de 300.00 \$ pour la reddition de compte tel que demandé par le Ministère des Transports plus taxes.

ADOPTÉE

g) Prime de départ du directeur général – Autorisation de puiser l'argent à même le surplus accumulé non affecté

2016-05-72

CONSIDÉRANT que le montant alloué en prime de départ au directeur général n'a pas été budgété en 2016 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Ghislain Beauregard, appuyé par le conseiller Daniel Palardy et unanimement résolu :

DE puiser ce montant à même le surplus accumulé non affecté.

ADOPTÉE

h) Adoption du règlement n° 296 déterminant les heures d'ouverture du bureau municipal et abrogeant le règlement no 217

2016-05-73

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de modifier les heures d'ouverture du bureau municipal ;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné à la séance ordinaire du conseil le 5 avril 2016 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Bruno Napert, appuyé par la conseillère Sylvette Savaria et unanimement résolu :

D'ADOPTER le « Règlement n° 296 abrogeant le règlement n°217 concernant les heures d'ouverture du bureau municipal.

ADOPTÉE

i) Adoption du règlement n° 297 modifiant le règlement n° 260 décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1

2016-05-74

CONSIDÉRANT la lettre provenant du Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire en date du 30 mars 2016, demandant de modifier notre règlement décrétant l'imposition d'une taxe pour le financement des centres d'urgence 9-1-1 ;

CONSIDÉRANT que ledit règlement n'a pas à être précédé d'un avis de motion et entrera en vigueur sur publication par le ministère dans la Gazette officielle du Québec ;

CONSIDÉRANT la lecture dudit règlement, séance tenante ;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller Pierre St-Louis, appuyé par le conseiller Daniel Palardy et unanimement résolu :

D'ADOPTER ledit règlement.

ADOPTÉE

j) Chalet des loisirs – Mandat de production des plans

2016-05-75

CONSIDÉRANT que le mandat de production des plans a été donné à Michel Grimard architecte ;

CONSIDÉRANT que les plans ont été réalisés et reçus au bureau de la Municipalité en avril dernier ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Daniel Palardy, appuyé par le conseiller Pierre St-Louis et unanimement résolu :

D'AUTORISER le paiement de la facture #FAC0000122 au montant de 2 822,64\$ incluant les taxes.

ADOPTÉE

k) Cellulaire de la Municipalité – Annulation du forfait

2016-05-76

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'annuler le forfait du cellulaire de la Municipalité ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Bruno Napert, appuyé par la conseillère Sylvette Savaria et unanimement résolu :

D'AUTORISER la directrice générale à procéder à l'annulation du forfait avec l'entreprise Bell ;

D'ACCORDER un montant de 40 \$ mensuellement à la directrice générale pour l'utilisation de son cellulaire personnel.

ADOPTÉE

l) Panneaux d'affichage – Autorisation d'achat

Point reporté.

m) Équipements sportifs – Assurance de dommages

2016-05-77

CONSIDÉRANT que la Municipalité s'est dotée d'équipements sportifs sur le site de l'exposition ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'assurer ces équipements pour tous dommages causés à ceux-ci ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Daniel Palardy, appuyé par le conseiller Pierre St-Louis et unanimement résolu :

D'AUTORISER la directrice générale à aviser les assureurs de la Municipalité en conséquence.

ADOPTÉE

n) Équipement informatique – Ordinateur à remplacer

2016-05-78

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de procéder au remplacement d'un ordinateur ;

CONSIDÉRANT qu'un estimé d'environ 950 \$ avant taxes, nous a été soumis par notre technicien informatique ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Sylvette Savaria, appuyée par le conseiller Bruno Napert et unanimement résolu :

D'AUTORISER la directrice générale à procéder à l'achat d'un ordinateur auprès de notre technicien informatique au montant d'environ 950 \$ avant taxes et d'en autoriser les frais pour l'installation.

ADOPTÉE

o) L'Oiseau Mouche – Modification du contenu

Point reporté.

5- BÂTIMENTS ET PROPRIÉTÉS MUNICIPALES

a) Rapport du représentant

Rien à cet item.

b) Entretien de la pelouse des terrains municipaux – Octroi du contrat

2016-05-79

CONSIDÉRANT que la Municipalité a procédé à un appel d'offres par voie du journal municipal l'Oiseau Mouche pour l'entretien de la pelouse des terrains municipaux ainsi que des bornes-fontaines ;

CONSIDÉRANT la réception d'une seule soumission à savoir :

Entretien paysager Ivan Gamache : 3 700\$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Daniel Palardy, appuyé par la conseillère Sylvette Savaria et unanimement résolu :

D'OCTROYER le contrat d'entretien de la pelouse des terrains municipaux à l'entreprise Entretien paysager Ivan Gamache pour un montant de 3 700 \$ sans taxe, payable en deux versements ;

D'AUTORISER la directrice générale à signer toute entente de services à intervenir pour et au nom de la Municipalité.

ADOPTÉE

6- SÉCURITÉ CIVILE ET PRÉVENTION DES INCENDIES

a) Rapport de Monsieur le maire

Monsieur le maire nous informe que la requête d'ordonnance de sauvegarde de la ville de Chambly, au niveau de la Régie de Police, a été refusée.

7- VOIRIE ET AQUEDUC

a) Rapport du représentant

Monsieur Ghislain Beaugard indique que les nids de poule dans la Municipalité ont en majorité été remplis – qu'après plusieurs appels, le MTQ a finalement procédé au remplissage des nids de poule sur la rue Labonté – que nous verrons à planifier les travaux de voirie dans les prochaines semaines en ce qui a trait à la TECQ.

Il adresse aussi, des remerciements à P. Jacques pour le prêt de machinerie qui a servi au redressement de pancartes dans le rang Second- Ruisseau.

b) Fauchage des fossés – Appel d'offres

2016-05-80

CONSIDÉRANT que les fossés doivent être entretenus et que deux coupes doivent être pratiquées, soient une au printemps et une à l'automne ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Ghislain Beaugard, appuyé par le conseiller Daniel Palardy et unanimement résolu :

D'AUTORISER la directrice générale à procéder à un appel d'offres sur invitation de 2 entrepreneurs pour l'entretien et la coupe des fossés.

ADOPTÉE

c) Dénéigement 2016 à 2019 – Octroi du contrat

2016-05-81

CONSIDÉRANT que la Municipalité a procédé à un appel d'offres par voie électronique (SÉAO) pour l'entretien des chemins d'hiver 2016-2019 ;

CONSIDÉRANT la réception d'une seule soumission à savoir, Philippe Moreau

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Ghislain Beaugard, appuyé par le conseiller Daniel Palardy et unanimement résolu :

D'OCTROYER le contrat d'entretien des chemins d'hiver 2016-2019 à Philippe Moreau pour les coûts annuels suivants :

29 965.65 \$ avant taxes	(Municipalité)
4 800.00 \$ avant taxes	(section Verchères)
40.00 \$ / kilomètres avant taxes	(épandage d'abrasif)

D'AUTORISER le maire et la directrice générale à signer conjointement toute entente de services à intervenir pour et au nom de la Municipalité.

ADOPTÉE

8- TRANSPORT ET TRANSPORT ADAPTÉ

Rien à cet item.

9- URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

a) Rapport des représentants

Monsieur Bruno Napert mentionne que suite au changement de directeur général une réunion du CCU sera bientôt cédulée.

b) Dépôt du certificat de la tenue de registre – Règlement n° 275-2 – Date du référendum

La directrice générale dépose le certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter en ce qui a trait au règlement n° 275-2 et les membres du Conseil en prennent connaissance.

2016-05-82

CONSIDÉRANT qu'à la suite de la procédure d'enregistrement, le nombre de signatures requises a été atteint ;

CONSIDÉRANT que les membres du Conseil ont décidé de poursuivre ce dossier et de tenir un référendum ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Bruno Napert, appuyé par la conseillère Sylvette Savaria et unanimement résolu :

DE fixer la date du référendum au 19 juin 2016.

ADOPTÉE

c) Règlement n° 298 concernant la garde de poules et l'interdiction d'élevage de volailles en zones résidentielles et sur le rue Labonté– Avis de motion

2016-05-83

AVIS DE MOTION est donné par le conseiller Bruno Napert qu'à une prochaine séance le Conseil municipal adoptera le règlement n° 298 concernant la garde de poules et l'interdiction d'élevage de volailles en zones résidentielles et sur le rue Labonté. Un projet de règlement étant déposé, une dispense de lecture est demandée

10- ENVIRONNEMENT

Rien à cet item.

11- CULTURE ET PATRIMOINE

a) Rapport du représentant

Monsieur Pierre St-Louis nous informe qu'il y aura un brunch dimanche le 15 mai prochain – que le club de lecture pour les 5 à 12 ans reprendra le 30 juin prochain – qu'il y a une exposition de photos de la photographe Brigit Clerk – que 10 sacs éducatifs pour les enfants de 0 à 5 ans seront disponibles bientôt à la bibliothèque.

Monsieur le maire informe les citoyens que le processus est enclenché au niveau du député en ce qui concerne une demande de subvention pour la protection de la fondation de la maison de Calixa Lavallée.

b) Parti Québécois de Verchères – Journée nationale des patriotes

2016-05-84

CONSIDÉRANT que le gouvernement du Québec, par le Décret 1322-2002 qui a pris effet le 2 novembre 2002, a déterminé que la Journée nationale des patriotes coïnciderait avec le congé férié et chômé du lundi précédant immédiatement le 25 mai ;

CONSIDÉRANT que la Journée nationale des patriotes concerne toutes les Québécoises et tous les Québécois et qu'elle a pour but « d'honorer la mémoire des Patriotes qui ont lutté pour la reconnaissance nationale de notre peuple, pour sa liberté politique et pour l'obtention d'un système de gouvernement démocratique » ;

CONSIDÉRANT que la lutte des Patriotes revêt un sens particulier pour les villes et municipalités qui étaient au cœur du territoire où s'est déroulée la rébellion des Patriotes de 1837-1838 ;

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire que des gestes tangibles viennent souligner la Journée nationale des patriotes afin de faire œuvre de mémoire auprès des nouvelles générations ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Sylvette Savaria, appuyée par le conseiller Pierre St-Louis et unanimement résolu :

DE procéder à la levée du drapeau des Patriotes au mât de l'Hôtel de ville, chaque année, à l'occasion de la journée nationale des patriotes, soit le lundi qui précède le 25 mai. La levée du drapeau peut avoir lieu le jour même ou au cours de la fin de semaine qui précède la Journée nationale des patriotes.

ADOPTÉE

12- LOISIRS

a) Rapport du représentant

Rien à cet item.

b) Appareils de fitness – Contrat d'achat

2016-05-85

CONSIDÉRANT la soumission #101515 reçue de Jeux 1000pattes en date du 13 avril 2016 en ce qui a trait à l'achat de deux (2) appareils de fitness ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité désire acquérir ces deux appareils à être installés dans le parc Arthur Bouvier ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Bruno Napert, appuyé par le conseiller Pierre St-Louis et unanimement résolu :

D'AUTORISER la directrice générale à procéder à l'achat de ces deux (2) appareils de fitness au coût total de 4 415,04 \$ incluant les taxes ;

QU'un montant de 1 495,00 \$ plus taxes applicables et transport soit facturé aux Loisirs de Calixa-Lavallée.

ADOPTÉE

c) Patinoire – Sablage des poteaux – Octroi du contrat – Travaux de peinture

2016-05-86

CONSIDÉRANT la réception d'une seule soumission, soit celle de l'entreprise Hydro-Pression au coût horaire de 140 \$ avant taxes, pour un maximum de douze (12) heures ;

CONSIDÉRANT que les poteaux nécessiteront d'être peints au fur et à mesure du sablage ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre St-Louis, appuyé par le conseiller Ghislain Beauregard et unanimement résolu :

D'OCTROYER le contrat de sablage des poteaux de la patinoire à l'entreprise Hydro-Pression à un taux horaire de 140 \$ avant taxes, pour un maximum de douze (12) heures incluant le transport ;

QUE les travaux de peinture desdits poteaux soient effectués par le concierge ;

D'AUTORISER la directrice générale à signer l'entente de services à intervenir pour et au nom de la Municipalité.

ADOPTÉE

d) Activités sportives sur le site de l'expo – Horaire et date d'ouverture – Offre d'emploi

2016-05-87

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de déterminer l'horaire ainsi que la date d'ouverture et de fermeture des activités sportives situées sur le site de l'expo ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de nommer un responsable pour l'ouverture du site, matin et soir ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Bruno Napert, appuyé par la conseillère Sylvette Savaria et unanimement résolu :

QUE la date d'ouverture du site se fera aux alentours du 15 juin de chaque année, de 8h00 à 21h00 et que la fermeture se fera aux alentours du 10 octobre de chaque année ;

QUE l'inauguration officielle se fera vers la fin des classes scolaires ;

D'AUTORISER la directrice générale à procéder à l'appel de candidatures afin de combler le poste de responsable pour l'ouverture et la fermeture du site matin et soir pendant la période estivale.

ADOPTÉE

13- VARIA

Installation du cabanon au parc Calixa-Lavallée – Motion de félicitations

Une motion de félicitations est adressée à Monsieur Jean St-Pierre pour l'aide apportée lors de l'installation du cabanon dans le parc Calixa-Lavallée

14- PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire ouvre une période de questions pour le public :

On s'informe s'il serait possible que l'entreprise engagée pour le déneigement l'année prochaine, fasse attention à ne pas arracher le terrain ;

On demande des informations sur le règlement de garde de poules ;

Des informations sont demandées en ce qui a trait aux procédures de référendum ;

On questionne sur le cours d'eau à savoir s'il serait possible de prévenir l'érosion.

15- CORRESPONDANCE

Il n'y a aucune correspondance particulière à signaler.

16- LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

2016-05-88

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par le conseiller Pierre St-Louis, appuyé par le conseiller Bruno Napert et unanimement résolu que la présente session soit levée à 20h30.

ADOPTÉE

Daniel Plouffe
Maire

Suzanne Francoeur
Directrice générale et Secrétaire-trésorière